



VILLE d'AJACCIO
CITA' d'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	M. VITALI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	M. AMIDEI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Adjointes au Maire, Mme POLI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 26
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 31 Janvier 2012

Délibération N°2012 / 16

Avenant n°1 au marché n°2010/181 relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire de 11 classes – chemin de Candia à Ajaccio. Lot 9 Electricité courants forts courants faibles. Autorisation de signature.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2011/213 en date du 28 juillet 2011, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché n°2010/181 relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire de 11 classes – Chemin de Candia à Ajaccio – Lot n°9 Electricité courants forts courants faibles.

Le marché a été conclu avec la SARL SNEC pour un montant de 283 505,93€ HT.

Le présent marché n°2010/181 relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire de 11 classes – chemin de Candia à Ajaccio lot n°9 menuiseries intérieures a été attribué en date du 02 décembre 2010 par l'adjoint délégué aux marchés publics. La maîtrise d'œuvre est assurée par CFL Architecture et les travaux sont en cours de réalisation.

Le présent avenant a pour objet des modifications qui résultent d'adaptations techniques en cours de chantier et de valorisation des prestations envisagées concernant :

- Appareillage électrique

Mise en œuvre de prises de courant et de prises informatiques en fond de certaines salles de classe afin de pouvoir installer des ordinateurs, et de prises électriques pour le branchement des chariots pédagogiques, pour un montant de 3 607,96€ ht.

- Appareillage électrique pour Tableau Blanc Informatique

Mise en œuvre d'une prise de courant et d'une prise informatique en fond de certaines salles de classe pour permettre le raccordement ultérieur des Tableaux Blancs Informatiques, pour un montant de 1 984,50 € ht.

- Alimentations électriques

Création des alimentations électriques (câblage et branchement sur les armoires électriques locales) pour les équipements non mentionnés dans les pièces marchés et les mises au point durant la construction, pour un montant de 10 941,00€ ht

- Adaptation électrique suite à la modification de certains locaux

L'évolution du projet nécessite l'adaptation électrique de certains locaux (commande d'éclairage, type de luminaires, éclairage de sécurité, prises de courant...), pour un montant de 2 582,40€ ht

- Luminaires tableaux salle de classe

Remplacement des luminaires des tableaux des salles de classe, anciennement positionnés en applique au profil de luminaires encastrés dans le faux-plafond, réduisant ainsi les prestations de nettoyage (poussière) et de maintenance (vérification des fixations), pour un montant de 0,00€ ht.

- Informatique :

Mise en œuvre de sous-répartiteurs complémentaires avec réduction des longueurs de câblage informatique et création de rocades fibre optique, pour un montant de 8 419,28€ ht

- Points GTC

Intégration dans les différentes armoires électriques de modules permettant un suivi sur le système GTC de l'établissement de l'état de certains départs électriques, pour un montant de 3 990,00€ ht.

- Suppression de la diffusion des signaux de télévision via le réseau VDI

Non mise en œuvre des matériels informatiques nécessaires à la distribution des signaux de télévision via le réseau VDI de l'établissement (baie vidéo). Le câblage et les prises « télévision » déjà mis en œuvre sont maintenus et convertis au seul usage informatique et/ou téléphonique. Les installations de réception et de distribution des signaux de télévision sont maintenues au logement gardien.

Ces prestations conduisent à une moins value initiale de -19 651,82€ HT (OS n°7 du 22/11/2011), contestée par l'entreprise et analysée par le maître d'œuvre.

Le montant définitif retenu est une moins value de -17 351,82€ HT.

L'incidence financière de cet avenant est de 5% du montant initial du marché soit un nouveau montant de 297 679,25 €HT.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 relatif au marché n°2010/181 relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire de 11 classes – chemin de Candia à Ajaccio lot n°9 menuiseries intérieures avec la SARL SNEC.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de M. François PIERI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20
Vu le Code du travail,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 26 janvier 2012,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 janvier 2012.

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE :
A l'unanimité des ses membres présents ou représentés**

À signer l'avenant n°1 relatif au marché n°2010/181 relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire de 11 classes – chemin de Candia à Ajaccio lot n°9 courants forts courants faibles avec la SARL SNEC.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
**Fait à AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120131-2012_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2012

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Simon Renucci

Simon RENUCCI